

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 07.04.2011 À 14 HEURES 30 À OBERHAUSBERGEN (CENTRE SPORTIF)

Convocation du 29.03.2011

Membres en exercice : 50 titulaires
50 suppléants

Membres présents : 24 titulaires
9 suppléants

Délibération n°186 du Comité syndical

1. Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2010

Le procès verbal a été adressé à tous les membres du Comité syndical le 20 décembre 2010.

Après lecture faite,

*Le Comité syndical,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Approuve le procès-verbal du Comité syndical du 7 décembre 2010.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le
La publication le
Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT